

Savign'infos

MARS 2024

Mairie de Savigny le Sec

Conseil municipal du 4 mars 2024

Sous la présidence de M. STAIGER Jean-Michel Maire

Présents :

BENINCA Catherine
DEMOUGEOT Sylvie
DOUVIER Jean-Christian
MARQUIE-JACQUIN Aurore
MUNAROLO Catherine
PELLICOLI Joachim
PORCHERET Gérard
de SAINT-ALBIN Philippe
SICCARDI Martine
THOUVENIN Hélène

Absents excusés :

GREBILLE Pierre-Jean pouvoir à Jean Michel Staiger
SAUVAIN Marie-Françoise pouvoir à Joachim Pellicoli
ROGER Jean-François

Secrétaire de séance : Mme Catherine BENINCA



Tél : 03 80 35 75 79
Courriel : mairie@savigny-le-sec.fr

La lecture du dernier compte-rendu n'a fait l'objet d'aucune remarque et celui-ci a été validé.

Projets

RFVAA (validation plan d'actions et constitution du COPIL)

Madame Pascale Brosset, recrutée depuis le 1er janvier par la commune pour assurer la gestion de la résidence sénior en tant que coordinatrice, indique que le RFVAA (Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés) a retenu la commune de Savigny-le-Sec afin d'établir et d'adapter un nouveau référentiel pour permettre la labellisation des communes de moins de 2000 habitants. Des échanges sont menés avec cette association pour définir les critères qui devront être respectés. En contrepartie, la commune bénéficiera d'un support pour lui permettre d'être la première commune de France de moins de 1 000 habitants à être labellisée. Les frais de certification par un organisme agréé et indépendant seront offerts (coût : 2 600 €).



Elle présente le plan d'actions envisagé et indique qu'un comité de pilotage (COPIL) doit être constitué. Il doit comprendre M. le Maire, des conseillers municipaux (Martine Siccardi, Philippe de Saint Albain, Catherine Munarolo, Gérard Porcheret se portent volontaires), 10 habitants âgés de plus de 65 ans (dont des représentants d'associations) et la coordinatrice. Il devra se réunir au moins 2 fois par an pour évaluer les actions mises en place, proposer des adaptations afin de rendre le territoire bienveillant à l'égard de toutes les générations, en prenant en compte les spécificités liées à l'avancée en âge.

Le conseil municipal valide le plan d'actions présenté et la création de ce COPIL.

La première réunion se tiendra au mois d'avril, alors n'hésitez pas à vous faire connaître si vous souhaitez intégrer le COPIL.

PROJET INSTALLATION CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

Une société envisage un projet de centrale photovoltaïque au sol. Monsieur le maire propose de la recevoir en présence des conseillers municipaux afin d'avoir des explications plus fournies sur ce dossier.

LANCEMENT CONSULTATION MAÎTRISE D'ŒUVRE NOUVEAU BATIMENT



Le conseil municipal envisage la construction d'un nouveau bâtiment sur le terrain à côté de l'école maternelle. Il pourrait regrouper une salle, un cabinet médical et des annexes. Afin de définir le projet, d'arrêter le programme, d'établir une esquisse il est nécessaire d'avoir recours à un cabinet de maîtrise d'œuvre.

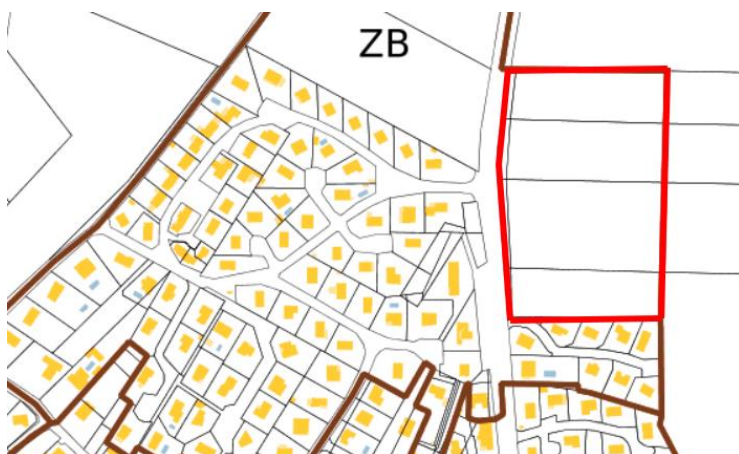
Le conseil est favorable au lancement d'un appel d'offre afin de retenir un architecte.

PRESENTATION AMENAGEMENT PROJET LOTISSEMENT

Depuis plusieurs années, différentes sociétés prospectent pour réaliser un nouveau lotissement.

La société European Homes a rencontré les propriétaires de la zone urbanisable selon les modalités du PLU (Plan Local d'Urbanisme) située à la sortie nord du village à droite en direction d'Epagny.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, M. J M STAIGER maire indique que sa mère est propriétaire en son nom propre d'un terrain situé dans cette zone. Il passe la présidence de la séance à Mme Siccardi (adjointe déléguée à l'urbanisme) qui a rencontré le responsable de la société qui envisage ce lotissement. Il quitte la réunion.



Mme Siccardi présente la société, nomme différentes opérations réalisées par ce lotisseur dans la région et développe l'opération projetée qui devrait comprendre entre 30 et 35 nouvelles habitations sur une surface de 25 000 m².

L'opérateur mènerait complètement cette opération. Après l'acquisition du terrain, il déposerait un projet d'aménagement. Après acceptation, il viabiliserait les lots et assurerait la construction des différentes habitations. Les logements seraient vendus clé en main avec les aménagements extérieurs réalisés.

Le conseil municipal débat sur l'opportunité de réaliser ce futur lotissement, formule des remarques et souhaite être associé à chaque étape de ce projet.

Finances

PREPARATION DU BUDGET

Le compte administratif 2023 et l'affectation des résultats sont sommairement présentés. Deux réunions sont prévues pour finaliser le budget prévisionnel.

RECOURS CABINET RECUPERATION FCTVA,

Malgré de nombreuses démarches auprès de la DRFIP et des services de la préfecture afin de pouvoir bénéficier du FCTVA, (Fond de Compensation de la TVA) pour la construction des 14 logements de la résidence senior, la collectivité n'a pas obtenu satisfaction. Un cabinet privé (EPSA), spécialisé dans l'optimisation fiscale, se propose d'intervenir et de mettre ses compétences au profit de la collectivité afin de faire reconnaître l'éligibilité de cette opération au FCTVA qui permettrait à la collectivité de récupérer plus de 170 000 €. La prestation du cabinet au taux de 27 % ne serait facturée que sur les sommes éventuellement récupérées par la commune.

Le conseil municipal, quitte à tout perdre, retient la proposition du cabinet EPSA qui n'entraîne aucun risque.



Travaux



POSE DE CAVAux : 15 nouveaux caveaux deux places ont été posés dans le cimetière route de Norges. Les personnes intéressées, dans le cadre d'un contrat obsèques, peuvent en réserver un dès maintenant.

RESIDENCE SENIOR :

Les travaux dans les logements ont repris. Les peintures sont en cours. La semaine prochaine les sols devraient être posés. Un gros problème est rencontré dans la salle d'activités. De la condensation au niveau de la toiture se forme et engendre des écoulements d'eau à l'intérieur. Selon les constatations effectuées ce phénomène est dû au manque de ventilation entre les isolants et les éléments de la toiture en zinc.



Selon les NF DTU (Normes Françaises Document Technique Unifié) une lame d'air d'au moins 7 cm devait être respectée entre la laine de verre et les éléments de toiture. L'employé qui est intervenu a cru bien faire en insérant l'isolant entre les chevrons. L'entreprise qui a réalisé ces travaux reconnaît sa responsabilité. L'ensemble des plafonds, des cloisons et des parois (placoplâtre, joints terminés) doit être démonté pour être reposé afin de respecter une lame d'air entre l'isolant et la toiture.

Pour faire suite à la mise en liquidation de l'entreprise ALLER, les aménagements extérieurs sont à l'arrêt. Il est nécessaire d'attendre l'accord du liquidateur avant de solliciter l'intervention d'une autre entreprise.

CONVENTION SERVITUDE ENEDIS (zone carrière),



La SOCALCOR, société qui exploite la carrière, souhaite aménager une nouvelle voie, à l'intérieur des installations sur un terrain communal qui passe sous une ligne électrique moyenne tension (20 000 V). Afin d'assurer la circulation en toute sécurité, la ligne doit être enfouie (frais à la charge de

l'entreprise).

Avis favorable du conseil municipal pour signer une convention afin d'autoriser l'enfouissement de la ligne électrique.

Compte rendu réunions

SMOM (Syndicat Mixte des Ordures Ménagères) : Le budget a été voté. Différentes solutions sont envisagées pour assurer la collecte des biodéchets.

Conseil école élémentaire : Selon les prévisions, les effectifs devraient être en légère baisse à la prochaine rentrée.

Gestion courante

Recensement : Il a pu être réalisé complètement sur la période prévue. Merci à tous les citoyens d'avoir effectué les démarches dans les délais. 87 % des dossiers ont été renseignés par voie dématérialisée. Selon les responsables, c'est un record. La population de la commune sans double compte (personnes qui résident à temps complet à Savigny-le-Sec) est de 920 habitants.

Location appartement résidence senior : Il est espéré une occupation des logements au 1^{er} juin 2024. Sur les 14 logements, 9 demandes confirmées ont été enregistrées. La priorité sera donnée aux habitants de Savigny-le-Sec dans la limite des places disponibles. Les logements seront ensuite attribués en fonction des appartements qui seront libérés. Les personnes qui envisagent d'intégrer un des logements dans les prochains mois ont tout intérêt à faire une demande immédiatement par courriel à p.brosset@savigny-le-sec.fr pour être retenues dès les premières attributions.

Informations courantes



Jardins familiaux : La commune met gratuitement à disposition des parcelles de jardin route de Norges. Une serre a été installée par J. Marie SOEN. La municipalité le remercie. Elle est peut-être utilisée par tous. Toutes les personnes qui sont intéressées pour cultiver une parcelle (anciens ou nouveaux) sont invités à se retrouver le samedi 23 mars à 11h30 au potager partagé pour se répartir les lots.

Signalétique : Différents panneaux ont été commandés pour améliorer la signalétique dans la commune.

Déléguée aux droits des femmes : Il est conseillé au niveau des communes de désigner une élue aux droits des femmes afin de pouvoir être à l'écoute et d'orienter les personnes qui rencontrent des difficultés. Hélène Thouvenin se propose pour assurer cette mission.



Dépôts sauvages : Un camion de gravats a été déversé le long d'un chemin de contournement à proximité de la route de Marsannay-le-Bois. Une plainte a été déposée à la gendarmerie. Une enquête a été diligentée mais elle a été classée sans suite par le procureur. Les employés communaux sont intervenus pour nettoyer l'espace souillé. Il est constaté que des personnes déposent, dans les fossés ou dans des haies, des cendres, des végétaux... Ce n'est pas acceptable, des riverains s'en plaignent.

Merci aux personnes concernées de débarrasser ce qu'ils ont déposé au plus vite. Une personne qui a été témoin de la destruction d'un panneau de signalisation, a informé aussitôt la mairie. Grâce à sa vigilance, le maire a pu intervenir rapidement pour demander à la personne responsable d'en assurer la remise en état.



Manifestations et activités

LOTO club football : L'entente football Villages organise son loto annuel le samedi 16 mars à la salle des fêtes de Savigny-le-Sec. Ouverture des portes à 19 h, début des jeux à 20 h. Réservation conseillée, tél : 0695388783

Cérémonie du 19 mars : Elle sera organisée à 11 h devant le monument aux morts en souvenir et à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Comédie musicale : Le comité des fêtes propose un magnifique spectacle le vendredi 29 mars à la salle des fêtes à 20h.

Ce sera un moment de pure détente, d'émotion, de suspens et d'humour qui vous sera proposé avec 8 femmes en scène.

Ce spectacle est une réinterprétation du célèbre film «8 femmes» de François OZON. Cette comédie musicale est jouée avec brio et chantée par des actrices/chanteuses totalement imprégnées de leur personnage et aux voies surprenantes.

Tarif : 13 €. Réservation obligatoire tél : 0680716803

Ramassage des œufs de Pâques : Le lundi 1er avril au terrain de football à 11h



Prochain conseil municipal
Vendredi 5 avril